

**Consultation publique sur le projet de PPU de la partie nord de L'Île-des-Sœurs
Compte rendu de la rencontre préparatoire avec les représentants de la Ville de
Montréal et de l'arrondissement de Verdun**

Date : 23 septembre 2019

Heure : 10 h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

De la Ville de Montréal - Service de l'urbanisme et de la mobilité :

Lise Bernier – chef de division

Rosalie Hubert – chef d'équipe

Maxime Lemieux – conseiller en aménagement

De l'arrondissement de Verdun

Stéphane Bernaquez – directeur, division de l'urbanisme (DAUSE)

Sylvain Thériault – chef de division, division de l'urbanisme (DAUSE)

Frédéric St-Louis – conseiller en aménagement

De l'Office de consultation publique de Montréal :

Isabelle Beaulieu – présidente de commission

Marie Claude Massicotte – commissaire

Gaétan Lebeau – commissaire

Reinaldo de Freitas – analyste

1. Ouverture et tour de table

La présidente de la commission ouvre la séance, présente la commission et invite les représentants de la Ville et de l'arrondissement à se présenter.

2. Cadre de la consultation publique

La présidente de la commission présente le mandat reçu par l'OCPM, la démarche de consultation publique et le code de déontologie des commissaires. Le mandat porte sur l'organisation d'une consultation sur le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la partie nord de L'Île-des-Sœurs. La démarche comprend des activités d'information et d'audition des opinions des citoyens à ce sujet. Les commissaires sont tenus de respecter le code de déontologie de l'Office afin de garantir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces.

La commission présente les grandes étapes prévues pour la consultation : mobilisation, présentation des chantiers et grands projets, séance d'information, opinions en ligne et séance d'audition des opinions.

- Mobilisation : la démarche de la consultation a été mise en ligne sur le site Internet de l'OCPM, une page Facebook a été créée et des dépliants d'informations seront distribués dans les quartiers avoisinants du projet. Toute personne inscrite à l'infolettre de l'Office a également été informée de la consultation.
- Présentation des chantiers et grands projets : des partenaires de la Ville auront l'opportunité, lors de la séance d'information, d'échanger avec la population sur leur projet respectif.
- Séance d'information : la Ville présentera le projet de PPU et les citoyens seront invités à poser des questions.
- Opinions en ligne : série de questions en ligne sur des sujets précis concernant le projet avec un espace de réponse limité à 250 mots. Ces questions sont destinées aux citoyens qui ne souhaitent pas présenter un mémoire à la commission.
- Séance d'audition des opinions : les citoyens auront l'opportunité de déposer des mémoires et/ou d'exprimer oralement leur opinion sur le projet de PPU.

3. Rôle des porte-paroles et des personnes-ressources

La commission informe les représentants de la Ville et de l'arrondissement de la possibilité de nommer des porte-paroles et des personnes-ressources pour répondre aux questions des citoyens et de la commission lors de la séance d'information. La Ville et l'arrondissement doivent fournir de manière préalable les noms et les titres des porte-paroles et des personnes-ressources.

4. Présentation du projet

Les représentants de la Ville présentent le projet de PPU de la partie nord de L'Île-des-Sœurs. Après la mise en contexte, sont présentés les visions et principes du PPU, le concept d'aménagement et les interventions détaillées sur le territoire. Finalement, sont énoncées les étapes de mise en œuvre du projet.

5. Questions et enjeux

Des discussions sont tenues sur les questions et enjeux susceptibles de ressortir lors de la séance d'information et tout au long du processus de consultation.

6. Documentation

La documentation fournie par la Ville a été déposée sur le page web de la consultation (<http://ocpm.qc.ca/fr/PPUnordIDS/documentation>). Il est possible d'y déposer davantage de documents tout le long de la consultation.

7. Varia

Aucun point en varia.